COMMISSION

LVIème séance

Samedi 15 juin 1957, à 10 heures 30, 21 rue Montoyer, à Bruxelles

PROCES-VERBAL ----------

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la LVème séance.

2. Approbation du Rapport Annuel.

3. Prévisions Budgétaires pour l'exercice 1957. 4. Activité de l'Institut depuis la dernière séance.

5. Divers.

PRESENTS

MM. V.VAN STRAELEN

J.-P. HARROY

W.ROBYNS

M.MAQUET

Ir.F.J.APPELMAN

R. BOUILLENNE

A. DUBOIS

A. DUMON

L. GEURDEN

E. GORLIA

M. HOMES

P.MARTENS

Th. MONOD

E. VAN CAMPENHOUT

Ch. VANDER ELST

R.P. J.VAN WING

Membres.

Président

du Ruanda-Urundi.

Assistent à la séance

MM. H.DE SAEGER

G.NUYTEN

Secrétaire du Comité de Direction. Chef du Secrétariat Administratif.

Vice-Gouverneur Général, Gouverneur

Secrétaire de la Commission.

ABSENTS OU EXCUSES

MM. M. VANDEN ABEELE The Hon.Sir Evelyn BARING

Délégué du Ministre des Colonies Membre

MM. A.BECQUET

Harold J.COOLIDGE

le Vicomte Obert de THIEUSIES

L.de WAERSEGGER

J.FIRKET

J.FRAGA DE AZEVEDO

L. HAUMAN

R.HEIM

R. MAYNE

F.OLBRECHTS

Fairfield OSBORN

Lord William PERCY

J.-L.TROCHAIN

P.VAN OYE

The Marquess of WILLINGDON

Membres

La séance est ouverte sous la présidence de M. V.VAN STRAELEN.

Le Président salue M. Th.MONOD, Directeur de l'Institut Français d'Afrique Noire, qui assiste pour la première fois à une séance de la Commission, ainsi que M. J.-P.HARROY, Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi, ancien Secrétaire du Comité de Direction de l'Institut.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA LVème SEANCE.

Le Procès-Verbal de la LVème Assemblée Générale de la Commission, tenue le 15 décembre 1956, est approuvé.

2. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL.

Le projet de Rapport Annuel tel qu'il figurait en annexe à l'Ordre du Jour est présenté. A cette occasion, le Président informe la Commission de l'état d'avancement des pourparlers entrepris en vue de la constitution d' un Parc National dans la cuvette centrale congolaise et évoque la possibilité de créer un sixième Parc National destiné à assurer la protection de l'Okapi.

M. le Vice-Gouverneur Général expose la position dans laquelle se trouve l'Institut, à l'égard de la répression des délits, par suite de l'imprécision du Décret du 26 novembre 1934 en son article 4. Avec les magistrats de son Administration, M. J.-P.HARROY, s'est efforcé de rechercher une procédure mieux adaptée aux circonstances actuelles. Il ajoute qu'en ce qui concerne le Parc National de la Kagera et les parties du Parc National Albert se trouvant dans le Territoire sous Tutelle, la seule solution de nature à affermir les droits de l'Institut est de maintenir les droits politiques indigènes et de suspendre tous autres droits d'usage sur les terres placées sous l'administration de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge. M. J.-P.HARROY considère le minimum de la sanction pécunière prévu à l'article 10 du

Décret, fixé à 5.000, -- frs, comme étant beaucoup trop élevé pour son application aux délinquants indigènes. Il estime indispensable d'abaisser ce minimum à un taux plus conforme aux ressources des autochtones.

Un texte est en préparation et M. le Vice-Gouverneur Général, qui s'est particulièrement attaché à résoudre le problème à la satisfaction des parties en cause, espère qu'il sera approuvé à brève échéance.

M.HARROY suggère quelques modifications au texte du rapport annuel, moyennant lesquelles celui-ci est approuvé.

3. BILAN ET COMPTE DE PERTES ET PROFITS AU 31 DECEMBRE 1956.

Le Bilan et le Compte de Pertes et Profits arrêtés au 31 décembre 1956, tels qu'ils figuraient en annexe à l'Ordre du Jour de la séance, sont approuvés.

4. ACTIVITE DE L'INSTITUT DEPUIS LA DERNIÈRE SEANCE.

VOYAGE D'INSPECTION DU PRESIDENT

M. V.VAN STRAELEN, Président de l'Institut, a visité les Parcs Nationaux Albert et de la Kagera au cours d'un voyage qu'il entreprit du 25 janvier au 13 mars.

A cette occasion il accomplit un vol de reconnaissance au-dessus de la région de la Salonga qui a été choisie en vue de la création d'un nouveau parc national.

En l'absence de M. V.VAN STRAELEN, M. M.MAQUET a assumé la présidence et a mené en cette qualité les débats des 299ème et 300ème séances.

VISITE DU ROI LEOPOLD III AU PARC NATIONAL ALBERT.

Au cours de son récent voyage au Congo Belge, le Roi Léopold III a visité le Parc National Albert. Toutes dispositions avaient été prises pour faciliter son séjour. MM. C.DONIS, Administrateur-Conservateur des Parcs Nationaux du Congo Belge, et G.F.de WITTE, Chargé de mission permanent, avaient été désignés pour accompagner le roi Léopold dans ses déplacements.

Le roi Léopold se rendit ultérieurement dans la région où la création d'un nouveau parc national est envisagée.

PERSONNEL DE L'INSTITUT

a) Personnel administratif

M. H.DE SAEGER, Secrétaire du Comité de Direction, a assuré la gestion des services administratifs pendant la période sous revue.

b) Personnel scientifique

M. G.F.de WITTE, Chargé de mission permanent, a poursuivi l'exploration des secteurs Sud du Parc National Albert, M. P.VANSCHUYTBROECK étant affecté à la base de Mutsora pour l'exploration des secteurs Nord.

c) Personnel d'Afrique

M. A.PONCELET, Chef de Poste, a été muté de la Station de Rumangabo à celle de Mutsora le 8 février, pour remplacer M. R.JOURDAIN, qui a été affecté au Parc National de l'Upemba le 27 avril. Le titulaire de ce poste au Parc National de l'Upemba, M. D.PHILIPPET, a rejoint la Station de la Rwindi le 24 avril d'où il est ensuite passé à Mutsora.

M. M.MICHA est retourné au Parc National de la Garamba, à la fin de son congé régulier, le 16 janvier.

M. A.BOURY a été engagé en qualité de Conservateur-adjoint au Parc National de l'Upemba, où il est arrivé le 22 janvier. Le titulaire M. M.HEINE est rentré en congé régulier le 13 mars.

Après son congé passé en Europe M. P.MARLIER a rejoint la Station de Lusinga le 2 janvier.

A ce jout, la situation du personnel d'Afrique se présente comme suit:

PARC NATIONAL ALBERT - Station de Rumangabo

- MM. C.DONIS, Administrateur-Conservateur des Parcs Nationaux du Congo Belge G.ROUSSEAU, Conservateur-adjoint P.BOUCKAERT, Chef de Poste
 - Station de la Rwindi
- MM. J.de WILDE, Conservateur P.BAERT, Délégué aux Visites D.PHILIPPET, Chef de Poste
 - Station de Mutsora
- MM. O.KINT, Conservateur-adjoint (en congé) A.PONCELET, Chef de Poste

PARC NATIONAL DE LA KAGERA

MM. J.HAEZAERT, Conservateur-adjoint F.MIESSE, Chef de Poste

PARC NATIONAL DE LA GARAMBA

MM. M.MICHA, Conservateur A.ORY, Conservateur-adjoint (en congé)

PARC NATIONAL DE L'UPEMBA

MM. P. MARLIER, Conservateur

A.BOURY, Conservateur-adjoint

M. HEINE, Conservateur-adjoint (en congé)

R.JOURDAIN, Chef de Poste

d) Missions scientifiques

Le principe de l'établissement d'un laboratoire de haute-montagne au Ruwenzori, destiné à effectuer des observations météorologiques, hydrologiques et glaciologiques, a été admis.

Un programme d'étude écologique des mammifères sociaux sera réalisé avec la collaboration de M. le Docteur F.BOURLIERE, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. Ce programme d'observations s'étalera sur plusieurs années avec l'assistance du personnel permanent de l'Institut.

Une station d'observation s'intégrant dans le réseau prévu par la Commission de l'Energie Atomique, en vue du contrôle de la contamination de l'atmosphère par les retombées radioactives, sera installé au Ruwenzori, à 4.300 m.

La formation du personnel nécessaire et l'installation de l'instrumentation de mesure seront effectuées par M. R.BOULENGER, Chef du Département Physique du Centre d'Etudes pour les Applications de l'Energie Nucléaire.

En collaboration avec M. DALLEMAGNE, Professeur en Pharmacodynamique à l'Université de Liège, M. G.TROUPIN, Docteur en sciences botaniques, attaché temporaire à l'Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale, et M. J.HAEZAERT, Conservateur-adjoint au Parc National de la Kagera, l'étude du poison utilisé par les Banyambo pour empoisonner leurs flèches sera entreprise.

ACTIVITE GENERALE

Création d'un nouveau Parc National

M. le Ministre des Colonies a marqué son accord de principe à la création d'un Parc National dans la région de la Tshuapa, sous réserve de l'accord des populations intéressées à la cession des droits d'usage qu'elles détiennent dans la région choisie. Les enquêtes nécessaires ont été prescrites. Tout porte à croire qu'elles pourront être achevées au cours de l'année 1958.

Statut du corps des gardes indigènes.

La contestation des pouvoirs des gardes indigènes de l'Institut en matière de surveillance a amené à revoir la position prise à ce sujet et tenue en suspens depuis plusieurs années. A l'époque, les contrepropositions du Gouvernement Général n'avaient pas été acceptées étant donné la subordination à l'Administration qu'elles comportaient, sans octroyer les pouvoirs indispensables.

Ce problème a donc été réabordé. Une commission restreinte a été chargée de l'étude du dossier et d'en conférer avec le Conseiller juridique de l'Institut. Ses conclusions militent en faveur de l'acceptation de la subordination du Corps des gardes aux Gouverneurs de Province.

En conséquence, M. le Ministre des Colonies a été informé de cette acceptation en insistant sur la nécessité de nantir les gardes de pouvoirs analogues à ceux de la police territoriale, sans lesquels leur mission ne peut être ni légalement, ni convenablement remplie.

Il sera, en outre, envisagé de faire accorder la qualité d'Officier de police judiciaire à compétence restreinte à certains chefs-garde et sous-chefs garde. Cette qualité pourrait être également accordée à des auxiliaires évolués, dont l'engagement est envisagé en vue d'assister le personnel européen dans le cadre de la surveillance.

Parc National Albert - Station de Rumangabo.

Les derniers rapports au sujet de la situation dans le secteur du Mikeno signalent que, suite à l'intervention de l'Administration, les intrusions des pasteurs Banyaruandais, avec leur bétail, se sont raréfiées.

Le Comité de Direction s'est rallié aux considérations de M. le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi, et à la solution qu'il propose pour éviter à l'avenir ces infractions. Cette proposition envisage la rétrocession de quelque 4.000 hectares en Territoire de Kisenyi et de Ruhengeri et l'établissement d'une piste carrossable, à la limite du Parc National, destinée à des déplacements rapides de surveillance.

En vue de suivre les effets des prélèvements d'eau envisagés dans la rivière Rutshuru pour irriguer les terres mises à la disposition d'indigènes déplacés du Djomba, le Bureau d'Etudes Techniques, chargé des études en vue de la réalisation de ce projet, a obtenu l'autorisation d'installer un limnigraphe. Cet appareil sera placé en aval de l'embouchure de la rivière May-ya-Kwenda dans la Rutshuru afin de suivre le régime des eaux de cette dernière rivière avant et au cours des prélèvements qui y seront effectués.

D'autre part, M. le Ministre des Colonies a été sollicité en vue de sanctionner par un Arrêté Royal les dispositions envisagées en ce qui concerne les prélèvements d'eau dans la Rutshuru et l'installation des

prises d'eau, dans l'éventuelité où ces opérations s'effectueraient dans les limites du Parc National Albert.

Consécutivement à la multiplication des faits de braconnage, l'attention de M. le Ministre des Colonies a été attirée sur la faiblesse des sanctions appliquées à ces délits par les Services judiciaires, qui rend impossible une répression efficace.

Bien que considérent cette répression comme inhérente aux fonctions de garde, il a été décidé, sur proposition de M. l'Administrateur-Conservateur C.DONIS, de tenter un essai d'attribution de primes aux gardes indigènes.

Le montant de la prime sera déterminé à raison de 20% des peines infligées aux délinquants condamnés suite à leur intervention, les jours de servitude pénale étant valorisés selon le salaire journalier d'un garde de 2ème classe. Des primes de saisie pourront être accordées suivant la valeur de l'objet délictueux saisi. L'ampleur de ces primes est laissée à l'appréciation des conservateurs. Ceux-ci fourniront, en fin d'année, un rapport sur les résultats obtenus et le montant des primes accordées dans le cadre de cette disposition.

L'attention de M. l'Administrateur-Conservateur a été attirée sur le décret du 10 janvier 1957, ouvrant à la prospection publique le domaine du Comité National du Kivu. Cette mesure impose la nécessité d'une matérialisation des limites du Parc National Albert où cette opération n'a pas encore été réalisée.

L'abornage des limites, tel qu'il est pratiqué par l'Institut depuis 1948, n'a qu'un caractère provisoire. Le mesurage officiel de ces limites devrait être effectué pour leur donner un caractère légal. L'attention des autorités a été attirée sur cette situation, à laquelle jusqu'à présent il n'a pas été possible de remédier par défaut de personnel qualifié.

Parc National Albert - Station de la Rwindi

L'attention de M. le Ministre des Colonies a été attirée sur l'opportunité de créer une réserve de chasse dans le territoire de Rutshuru, comprenant l'onglet constitué par les rivières Ishasha et Kasozo, afin de protéger la région contiguë du Parc National Albert menacée par l'établissement de la route Rutshuru-Katwe.

L'établissement au Camp de la Rwindi d'un bureau de poste et télégraphe a été admis. Les mesures d'installation sont en cours.

La gérance de la cantine de la Rwindi sera confiée, pour une période d'un an, à un commerçant privé, avec les réserves nécessaires en ce qui concerne l'occupation des locaux et la vente de certains erticles, tels que boissons alcooliques.

Trois nouveaux projets concernant la construction d'un nouveau camp à la Rwindi ont été présentés. Un complément d'information a été demandé aux auteurs de ces projets.

Une proposition tendant à majorer les prix des repas et des logements pratiqués au Camp de la Rwindi a été introduite auprès de M. le Gouverneur de la Province du Kivu. Sous réserve de l'obtention de cette majoration, une réduction de 12% serait accordée aux agences de voyage.

La campagne de dénigrement, en matière de tourisme, dont l'Institut est actuellement en butte dans la presse, ne fera pas l'objet de réponses directes afin d'éviter des polémiques, mais certaines dispositions Seront prises à ce sujet.

Parc National Albert - Station de Mutsora

Des dispositions ont été prises par l'Administration en vue de l'étude du tracé d'une route d'évacuation de la pêcherie de Kiavinyonge. L'établissement de cette route dans le Parc National Albert, suivant le projet actuel, n'est pas souhaitable étant donné son incidence sur la flore et la faune du Parc National. Il y a lieu de noter la forte disproportion entre le coût de cette réalisation et son opportunité.

Considérant les perturbations apportées à la faune au déversoir du lac Edouard, à Ishango, par les activités mensuelles de l'Uganda Hydrological Survey, actuellement "Water Development", autorisées antérieurement, ce Service sera invité à procéder à ces mesures en un point plus en aval de la Semliki.

Des cartes sont actuellement établies pour être mises à la disposition des différentes stations. Les Conservateurs, ainsi que le personnel scientifique de l'Institut, joindront à leurs rapports d'activité une carte sur laquelle seront indiqués les itinéraires de leurs différents déplacements ayant trait à la surveillance ou aux explorations. Il a été rappelé aux Conservateurs et Conservateur-adjoints toute l'importance qu'il leur incombe d'accorder, à la formation des gardes indigènes de l'Institut.

Parc National de la Kagera

Etant donné l'importance que revêt le déplacement des Banyambo pour la conservation du Parc National de la Kagera, l'inscription d'une somme de 780.000;--frs au budget du Ruanda-Urundi, pour l'exercice 1957, a été proposée à M. le Ministre des Colonies, pour frais d'expropriation dans les territoires réservés aux buts de l'Institut.

Une maison pour chef de poste et un bâtiment administratif sont en construction à la Station de Gabiro. Ces travaux seront effectués simultanément avec l'amnégement d'un guest-house, à l'emplacement de l'ancienne station de Gabiro, par le Gouvernement du Ruanda-Urundi. Leur exécution est entreprise en collaboration avec le Service des Travaux Publics et le personnel de l'Institut.

Parc National de la Garamba

Le soin est laissé au Conservateur de rechercher la solution la plus économique et la plus rationnelle pour la construction de petits abris pour les gardes en tournées de surveillance, en tenant compte d'une dissimulation totale de ces abris dans le paysage.

La proposition du Conservateur du Parc National de la Garamba d'utiliser des "Thunder Flash" pour provoquer l'arrêt des animaux sauvages en cas de charge n'a pas été retenue. Les stations seront pourvues, dans ce but, de pistolets lance-fusées ou de pistolets d'alarme.

Parc National de l'Upemba

La Commission de délimitation du Parc National de l'Upemba a terminé la première partie de ses travaux sur le terrain, au cours de laquelle ont été fixées les limites définitives du Parc National. L'Institut s'est incliné, avec les réserves indispensables, devant les amputations territoriales qu'entraînera le règlement de ce problème délicat.

Les pluies ont empêché la Commission de procéder à la détermination des limites dans la région Nord; elle terminera ce travail au cours des mois de juillet et août.

Sauf pour la chefferie Mulumbi, les indigènes des autres chefferies intéressées refusent d'accepter une indemnisation pour les droits qu'ils possédaient sur les terres englobées. Ils admettent l'existence du Parc National, dont les buts leur ont été clairement expliqués, mais leurs conceptions coutumières ne leur permettent pas de monnayer la terre de leurs ancêtres.

L'Institut a été informé des intentions de la Société d'Elevage SELKIRABA d'étendre sa concession au voisinage des limites du Parc National de l'Upemba. Un cas de rage venant d'être signalé parmi le bétail de cette Société, provoqué semble-t-il par la morsure d'un chacal, cet exemple a été signalé à Monsieur le Ministre des Colonies pour attirer son attention sur l'inopportunité d'accorder l'autorisation d'installer des élevages de bétail à proximité d'un Parc National.

Missions scientifiques

La Mission d'exploration des secteurs Nord du Parc National Albert a poursuivi son programme de récoltes scientifiques, sous la conduite de M. P.VANSCHUYTBROECK.

M. G.F.de WITTE a exploré les secteurs Sud du Parc National Albert et a adressé un envoi de 44 colis, qui est arrivé à destination.

Etude des collections scientifiques.

La section entomologique s'est attachée principalement à l'étiquetage et au rangement des collections d'insectes provenant de la Mission d'exploration du Parc National de la Garamba.

Quatre membres du personnel ont été adjoints à différentes sections de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique pour la préparation des matériaux récoltés par les chargés de mission de l'Institut.

Le travail de M. R.TOURNAY, Botaniste, a été ralenti par suite de l'inaccessibilité temporaire des locaux d'herbiers du Jardin Botanique de Il'Etat pour mesure d'hygiène.

Poursuivant ses travaux de micromorphologie, M. J.LARUELLE s'est occupé de la préparation des échantillons de sols du Parc National de la Garamba. Il a , d'autre part, achevé le texte d'une note sur "Quelques aspects de microstructure des sols du Nord-Est du Congo Belge" qui sera publié dans le nouveau bulletin de l'Association Belge de Pédologie.

<u>Publications</u>

Les publications suivantes sont sorties de presse depuis la dernière séance :

Exploration du Parc National Albert Mission G.F.de WITTE (1933-1935)

Fasc. 88.- P.L.G.BENOIT (Tervuren) Bethylidae (Hymenoptera Apocrita)
Fasc. 89.- H.HAUPT (Halle, Saale) Pompilidae II (Hymenoptera Sphecoidea)

Mission J. de HEINZELIN de BRAUCOURT (1950)

Fasc. 2.- J. de HEINZELIN de BRAUCOURT (Bruxelles) Les fouilles d'Ishango.

Exploration du Parc National Albert (deuxième série)

Fasc. 3.- J. de HEINZELIN de BRAUCOURT (Bruxelles) et H.MOLLARET (Paris) Biotopes de Haute Altitude : Ruwenzori I.

Exploration du Parc National de la Garamba Mission H.DE SAEGER, en collaboration avec P.BAERT, G.DEMOULIN, I. DENISOFF, J.MARTIN, M.MICHA, A.NOIRFALISE, P.SCHOEMAKER, G.TROUPIN et J.VERSCHUREN (1949-1952).

Fasc. 7.- J.VERSCHUREN (Bruxelles) Etude écologique, biologique et systématique des Cheiroptères.

Exploration du Parc National de l'Upemba Mission G.F.de WITTE, en collaboration avec W.ADAM, A.JANSSENS, L. VAN MEEL et R.VERHEYEN (1946-1949).

Fasc. 46 .- 1. Coleoptera Clavicornia: Coccinellidae, von L.MADER (Wien); Coleoptera Lamellicornia: 2. Lucanidae; 3. Hybosorinae; 4. Dynastinae, von S.ENDRODI (Budapest); 5. Hymenoptera Evanoidea: Gasteruptionidae, par J.J. PASTEELS (Bruxelles).

Fasc. 47.- Z.KASZAB (Budapest) Meloidae.

Iconographie

Un film de long métrage sur le Ruwenzori, axé sur les travaux de la Mission J.de HEINZELIN - H.MOLLARET, est en cours de réalisation par la firme PRODUCTION GERARD DE BOE, avec l'assistance de M. J.de HEINZELIN, qui s'est rendu à cette fin au Parc National Albert.

Une nouvelle série de 8 cartes postales représentant des animaux du Parc National Albert, est sortie de presse.

Propagande

La classe des Sciences naturelles de l'Exposition universelle de Bruxelles en 1958 a été autorisée à faire procéder à des récoltes de
végétaux au Ruwenzori en vue de réaliser un diorama. A cette fin MM.
F.DEMARET, Directeur de Laboratoire au Jardin Botanique de l'Etat, et
A. STURBOIS, préparateur-technicien à l'Institut royal des Sciences
naturelles de Belgique se rendirent sur les lieux et reçurent l'aide
des services locaux.

Des documents photographiques ont été fournis aux différents organismes qui en ont fait la demande en vue de l'illustration d'articles sur la faune et la flore du Congo Belge.

Les films de l'Institut furent remis en prêt à différentes reprises pour des séances organisées par des associations s'intéressant à la protection de la Nature.

M. T.PHILIPPS, Secrétaire Général de l'Union Internationale pour la Protection de la Nature, et M. J.VERSCHUREN, Docteur en sciences zoologiques ont donné des conférences consacrées aux Parcs Nationaux du Congo Belge en les illustrant par des films appartenant à l'Institut.

M. H.DE SAEGER, Secrétaire du Comité de Direction, publia dans la revue "Ardenne et Gaume" un article intitulé "Les Parcs Nationaux du Congo Belge où la Nature est menacée". Des tirés à part de ce texte furent imprimés pour assurer sa diffusion dans les milieux intéressés.

La maison ELSEVIER a sorti l'édition française du livre "Derniers refuges" consacré aux réserves naturelles dans le monde, dans lequel un chapitre traite des Parcs Nationaux du Congo Belge.

La firme d'édition des images publicitaires ARTIS vient de publier un livre sur les Parcs Nationaux du Congo Belge destiné aux enfants. La collaboration de l'Institut a été apportée à la préparation de cet ouvrage de vulgarisation.

A l'initiative de M. l'Administrateur-Conservateur C.DONIS, une Association sans but lucratif, dénomnée "Les Amis des Parcs Nationaux" a été créée à Goma, le 23 février 1957, ayant pour but de faire mieux

connaître et comprendre les Parcs Nationaux du Congo Belge et leurs buts.

Le Grand Chef coutumier NDEZE Daniel en assume la présidence.

Considérant l'importance du rôle de propagande que cette Association peut jouer auprès de l'opinion publique, l'Institut interviendra, pour l'assister dans son oeuvre, au moyen de documentation, insignes, clichés. Ce derniers serviront à illustrer une revue que l'Association compte éditer. Des facilités de visite sont accordées aux membres fondateurs et effectifs.

5. ENQUETE SUR L'OPPORTUNITE DE REDUIRE LE NOMBRE D'HIPPOPOTAMES AU QUEEN ELIZABETH NATIONAL PARK.

A l'occasion d'une enquête menée par les Autorités de l'Uganda, sur l'opportunité de réduire le nombre d'hippopotames au Queen Elizabeth National Park, l'Institut a été sollicité de donner son avis.

Après avoir consulté des personnalités qualifiées à ce sujet, la réponse suivante a été adressée au Trustees of Uganda National Parks.

L'opinion que l'on peut émettre au sujet de la proposition de réduire le nombre d'hippopotames dans le Queen Elizabeth National Park, dépend essentiellement du point de vue avec lequel on y envisage la conservation de la Nature.

Si l'on entend maintenir un état momentané de la faune et de la flore et préserver certaines espèces dont la présence ou l'abondance sont liées à cet état particulier, on peut évidemment concevoir une intervention artificielle, en vue d'empêcher des déséquilibres temporaires ou définitifs entre les différents composants de la biocénose.

En d'autres termes, si le Queen Elizabeth National Park a été créé en vue de protéger un milieu particulièrement intéressant, il convient de se ranger à l'avis de MM. PETRIDES et WENDELL. Une biocénose (biotic community) est toujours en équilibre instable et dès qu'ume espèce y devient prédominante, la structure de l'ensemble de l'édifice est compromis. En ce cas, il y a incontestablement lieu de maintenir artificiellement les espèces dominantes au niveau d'abondance souhaité de façon à éviter l'overgrazing, la disparition de stations de plantes rares, l'élimitation d'espèces animales compétitives à faible taux de reproduction. Des biocénoses peuvent être ainsi maintenues artificiellement dans un état qui n'aurait normalement été qu'un stade de leur évolution naturelle.

Si l'on envisage, au contraire, de suivre l'évolution d'un terroir naturel, avec ses constituants biotiques, il est clair qu'une mesure comme celle qui est proposée est inopportune. Elle troublerait complètement la biodynamique locale, laquelle procède d'ailleurs, surtout en ce qui concerne les animaux, par des oscillations successives. Ces oscillations peuvent être momentanément très marquées comme cela a déjà été observé au Parc National Albert

Si le but est d'empêcher l'extinction d'un certain nombre de grands mammifères (dont l'hippopotame) directement menacés par l'homme, il y a plutôt lieu de se réjouir de voir leur nombre se multiplier. Cette "croissance" de la population finira par freiner d'elle-même l'augmentation de la densité des individus et la diminution concomitante de leurs ressources alimentaires entraîneront fatalement une augmentation de la mortalité et une diminution de la fécondité. Il faut de plus s'attendre, dès que la capacité limite du milieu (carrying capacity of the environment) sera atteinte, à des émigrations hors du parc national de nombreux individus qui se feront ainsi massacrer d'eux-mêmes par les chasseurs. Ce côté du problème fait apparaître le rôle d'un parc national en tant que foyer de repeuplement vis-à-vis des régions avoisinantes.

Notre opinion plus particulière est que les connaissances sur la structure et la dynamique des grands mammifères africains nous est trop peu connue pour nous permettre de sacrifier délibérément des individus dont le surnombre apparaît comme une considération purement subjective. Il est certain, en effet, qu'aucun renseignement n'existe sur la densité de la population d'hippopotames avant la constitution du Queen Elizabeth National Park et de la réserve qui l'a précédée. Dans ces conditions, il est difficile de déterminer les fluctuations subies par ces populations sous le régime de la protection et avant, ainsi que la part revenant à l'homme en tant que prédateur naturel.

Une intervention supprimant 50% des individus peut entraîner la disparition totale de l'espèce si elle se produit précisément au moment où celle-ci se trouve au stade décroissant d'une oscillation de son équilibre. Ce stade peut se manifester sous la forme d'une épizootie, comme le charbon symptomatique, d'une diminution de la fécondité, ou de tout autre facteur.

Si, malgré tout, l'Administration du Queen Elizabeth National Park, prend la responsabilité d'éliminer des hippopotames, cette opération devrait en tous cas être faite à titre expérimental, sur une zone très limitéedu Parc National et permettre d'acquérir des notions qui manquent pour résoudre définitivement le problème posé. Nous entendons qu'il faudrait en profiter pour établir la nature exacte (en qualité et surtout en quantité) du régime de l'hippopotame. Les animaux devraient être tués le matin et les contenus stomacaux pesés, les victimes mesurées. Ces renseignements fourniraient sur la quantité d'herbe nécessaire pour entretenir un cheptel d'hippopotames des données plus précises que celles du Service vétérinaire. Au surplus, il conviendrait de recueillir, à cette occasion, tous éléments d'ordre anatomique et physiologique de nature à contribuer à la connaissance de ces non-ruminants.

La séance est levée à 12 heures 30.

PRESIDENT.

WAN SUBSECTION

LE SECRETAIRE DE LA COMMISSION.

Prof. Dr. W. ROBYNS